Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203830-20251217-DEL2025171207-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 17 décembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 8
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 5/12/2025 – Date d'affichage : 5/12/2025

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Alan LE GRUIEC, Matthieu GAYIC, Yvan PASQUIOU, Raoul SINCERE, Isabelle POULAIN

Etaient absents : Yvon COSSIC, Moïse LE ROY (excusé)
Procuration :
Secrétaire de séance : Raoul SINCERE

OBJET : CONVENTION CENTRE CANIN FOURRIER « LE PASSAGE »

Monsieur Le Maire informe que la convention avec le centre canin « le passage » arrive à échéance. Il présente au conseil la nouvelle convention qui prendrait effet au 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la convention proposée par le centre canin fourrière « le passage » de Langoat et présentée par le Maire.
- DECIDE de retenir l'option 2 dont les tarifs sont joints dans l'article 12 de la convention.
- AUTORISE Le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce y afférent.

Pour extrait conforme au registre le 19 DEC. 2025
Le Maire,
Serge HENRY

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué
Yvon PASQUIOU

MAIRIE DE TROGUERY (22) COTES D'ARMOR